

situation n'a pas changé»



De difficiles conditions de travail

L'enquête réalisée en avril 2008 par le professeur canadien Ian Lubek prouve, chiffres à l'appui, que les conditions de travail sont difficiles.

Les dangers sur les lieux de travail: 96% des filles continuent à boire même après la proclamation du code de bonne conduite; 80% se disent menacées par leurs clients si elles ne boivent pas avec eux; 34% se disent forcées de vendre leur corps et 23 % ont subi des attouchements sexuels. La moitié rapporte avoir vu leurs collègues subir des violences physiques. 49% des lanceuses de bière se sentent en sécurité sur leur lieu de travail.

Éducation à la santé: 19% des salariées disent avoir reçu une formation à la santé avant de débiter leur travail et 17% déclarent ne pas en avoir eu ou alors seulement six mois après avoir commencé leur activité.

Consommation d'alcool: une étude auprès des lanceuses de Siem Reap, réalisée en 2006, montre que leur taux d'alcool, vers 21 heures, est de 0,05 gramme par litre de sang. En moyenne, elles déclarent boire 1,2 litre chaque nuit, l'estomac vide, contre 1,4 litre en 2004. Conséquence de cette consommation, elles disent souffrir de problèmes chroniques de santé. Une fois sous l'emprise de l'alcool, elles pensent moins à recourir à des préservatifs.

Contrat de travail: aucune travailleuse n'a pu montrer à Ian Lubek une copie de son contrat de travail, détenue par les compagnies. En général, elles ne se souviennent pas de son contenu.

sion unique, le port d'uniformes conviviales, le transport assuré par le travail sont déjà appliqués par les compagnies membres de la BSIC», juge le CAS.

Cet organisme estime à 7% les travailleuses insatisfaites de leurs conditions de travail, quand 90% disent avoir vu leurs conditions s'améliorer grâce au code de bonne conduite. «En

moyenne, les salariées de la BSIC rapportent 80 dollars par mois à leur famille, pour 30 heures par semaine», dit encore le rapport.

La BSIC reconnaît toutefois que 38% des salariées de ses quatre compagnies ont subi des harcèlements sexuels et que 70% se disent forcées à boire de l'alcool par leurs clients.

Toutes les lanceuses ne dénoncent pas leurs conditions de travail. Nommée par la compagnie Tiger pour représenter ses collègues, Kosal ne touchait qu'un salaire fixe de 40 dollars par mois avant l'adoption du code de bonne conduite. Aujourd'hui, avec un salaire mensuel de 70 dollars, plus les commissions sur la vente, elle gagne entre 120 et 130 dollars par mois. Elle met en avant d'autres avantages, tels l'accès gratuit aux médicaments en cas de maladie, les quatre jours de congés par mois et les formations dispensées à chaque nouvelle travailleuse.

Une convention signée avec les restaurants

Yara est la déléguée du personnel pour la marque Angkor qui compte 400 lanceuses de bière. Elle assure se contenter de ses 60 dollars mensuels, sans prime. «On gagne peu, on dépense peu. C'est tout», résume-t-elle. Elle approuve son contrat, renouvelé chaque année. «Grâce aux formations de la compagnie, je sais comment résoudre les problèmes avec les clients, refuser poliment de boire. Celles qui continuent à boire et à se prostituer le choisissent, assure Yara, qui est âgée de 25 ans. La compagnie ne les force pas; elle leur déconseille même de le faire.»

Le CAS a tout de même émis des recommandations. Les membres de la BSIC se sont engagés à mettre en place une convention avec les restaurants, précisant que les lanceuses n'auront pas le droit de s'asseoir avec les clients et de boire. Les restaurateurs devront également appliquer le principe de tolérance zéro face aux harcèlements. Si ces règles ne sont pas respectées, leurs quotas de lanceuses pourraient être réduits par les brasseurs. De plus, la convention précise que les salariées devront être informées des procédures judiciaires en cas de plainte. Sera également mentionné l'engagement à améliorer leur transport après leur travail.

Mais Ian Lubek n'est pas satisfait. L'augmentation des salaires n'a pas été mentionnée, condition nécessaire, selon lui, pour mettre fin à la prostitution. Il prend en exemple le travail de FONG Sirchesi. Elle a sauvé, en 2006, 27 lanceuses qui travaillaient dans des endroits dangereux. Elle leur a organisé une formation hôtelière qui leur permet d'être désormais employées dans huit hôtels partenaires, avec des salaires mensuels de 110 dollars.

Dossier réalisé par Ung Chansophea

Trafic humain: des progrès restent à faire au Cambodge

Un rapport américain note que la situation s'est améliorée mais le gouvernement ne doit pas s'en contenter.

Le classement annuel du département d'État américain chargé de lutter contre les trafics humains a été rendu public le 5 juin à Phnom Penh.

Ce rapport, publié pour la huitième année, concerne 170 États. Il classe les pays en trois catégories, dont la troisième regroupe les pays où la situation est la plus grave. Actuellement, cette étude estime à 800 000 personnes le nombre de victimes de trafics transfrontaliers, dans le monde.

Le Cambodge est classé dans la deuxième catégorie. Cela constitue toutefois un progrès par rapport au classement des années précédentes, selon le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis au Cambodge, Piper A.W. Campbell.

«Je tiens à remercier le premier ministre Hun Sen ainsi que le ministre de l'intérieur Sar Kheng, commandant de la Force spéciale contre les trafics humains, et tous ceux qui dans le gouvernement royal du Cambodge, à des niveaux divers, ont soutenu l'effort dans la lutte contre ces pratiques. Ces résultats positifs n'auraient pu être obtenus sans une grande impli-


cation du gouvernement au plus haut niveau, et nous espérons continuer à l'avenir cette coopération pour résoudre ce grave problème», a commenté le représentant de l'ambassade des États-Unis.

Ces dernières années, selon ce document, les autorités ont notablement amélioré la législation en vigueur. Elles ont également mis en place une unité de police spécialisée dans la lutte contre ce genre de trafics. De plus, au plus haut niveau de l'État, une «tolérance zéro» envers les officiels de haut rang qui «couvriraient ces pratiques a été instaurée et respectée», assure le document.

Le rapport insiste toutefois sur les progrès qu'il reste à faire. Par exemple, il préconise l'amélioration de l'appareil législatif et la multiplication des poursuites envers les coupables, notamment lorsqu'il s'agit de personnes appartenant au corps de l'État.

Philippe Escabasse

Le rapport complet est disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://www.state.gov/tip/rls/tiprpt/2008>



Bougainvillier

Restaurant

- Phnom Penh -

Cuisine Française et Khmère

Foie Gras Maison, Poissons, Bœuf Argentin
et de Kobé, Confit de canard ...

277G, Quai Sisowath (855) (0) 23 220 528
Phnom Penh, Royaume du Cambodge
www.bougainvillierhotel.com